

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2018

## Administration générale

1. **La séance a été ouverte** en présence de cinquante-six (56) personnes du public. Le maire a souhaité une bienvenue particulière aux personnes associées au *Garage Frappier* à qui la Municipalité rendra hommage, après la réunion, dans le cadre de son *Programme de reconnaissance* de ses bâtisseurs.
2. **L'ordre du jour** a été adopté à l'unanimité.
3. **Le procès-verbal** de la séance ordinaire du 3 septembre a été adopté à l'unanimité.
4. **Un relevé de la correspondance** reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. **Les comptes courants** ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter **le dépôt de deux (2) états comparatifs de la comptabilité municipale** tel que prévu au *Code municipal*.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter **le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2019**.
8. Il a été résolu à l'unanimité de tenir le 2 décembre prochain **le traditionnel Brunch du Citoyen** et une séance extraordinaire pour adopter le budget 2019.
9. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser le directeur général à pallier à l'absence prochaine pour maladie de la directrice générale adjointe**, par l'embauche de Mme Gabrielle Lessard, selon le besoin et au taux de 30 \$ / h.
10. **Un nouveau projet de règlement sur la gestion contractuelle** a été déposé et **avis de motion** a été donné pour son adoption à une prochaine séance.
11. Il a été résolu à l'unanimité de reconduire, pour une autre année, **l'entente avec le cabinet d'avocats Bélanger Sauv  pour le service de consultation express** au coût forfaitaire annuel de 500 \$.
12. Il a été résolu à l'unanimité d'**adresser les félicitations de la Municipalité à M. Simon Allaire**, nouveau député du comté de Maskinongé, et **les remerciements de la Municipalité à M. Marc H. Plante**, candidat défait.
13. Le maire avise la population que **le rôle d'évaluation pour l'année 2019 sera le même que celui de 2018**.

### Sécurité publique

14. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier le renouvellement de **l'entente de service avec la Sureté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables.**
15. Il a été résolu à l'unanimité d'**adopter les besoins de formation de nos pompiers pour 2019** et de les faire suivre à la MRC tel que demandé.
16. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, n'avait pas d'information particulière à transmettre à l'assistance.

### Transport

17. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Dampousse** (de Bergeron à Matteau) vendredi le 12 octobre, de 13 h à 15 h, pour permettre aux jeunes de l'école Des Vallons de tenir une course cross-country.
18. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'entente proposée par le ministère des Transports pour **le balayage de nos rues portant un numéro de route provinciale pour les années 2019, 2020 et 2021**; le marché est au montant de 2 768,49 \$ annuellement.
19. Il a été résolu à l'unanimité d'**accorder à Les Entreprises Brodeur & Lessard Ltée. le contrat de déneigement** du stationnement municipal près du bureau de poste, du stationnement de l'Édifice municipal J.A.E.-Laflèche et de celui de la caserne des pompiers au coût 6 700,93 \$ toutes taxes incluses.
20. Il a été résolu à l'unanimité d'**allouer à Pavage Gravel inc. de Louiseville le contrat de rapiéçage de pavage** au montant de 19 000 \$ plus taxes.
21. Le conseiller responsable du secteur transport, M. Claude Frappier, a informé l'assistance que **l'organisme Transports Collectifs MRC de Maskinongé offre maintenant une ligne express vers Trois-Rivières à la population de Saint-Paulin et des environs.**

### Hygiène du milieu

22. Il a été résolu à l'unanimité d'abroger, à la demande du ministère des Affaires municipales, la résolution no. 234-09-2018 portant sur une subvention à recevoir pour **le projet du Lac-Bergeron** pour la remplacer par une autre, lors d'une prochaine séance, **de manière à se conformer aux attentes du Programme FEPTU.**
23. Il a été résolu à l'unanimité **de verser à Entreprises GNP inc. le décompte progressif no. 2 au montant de 1 550 577,39 \$ pour le projet du Lac-Bergeron** et ce, dès la réception des quittances.

24. Dans le cadre du projet d'écocentre municipal, il a été résolu à l'unanimité :

- de mandater les professionnels au dossier, *Argus Environnement inc.*, **pour préparer la demande de certificat d'autorisation des travaux au ministère de l'Environnement** avec un budget d'honoraire de 6 389 \$ plus taxes;
- d'adresser à la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de la Mauricie*, **une demande de prolongation d'un an du délai d'utilisation de la subvention accordée à notre municipalité.**

25. Il a été résolu à l'unanimité d'allouer à la firme *Écho-Tech inc.* **le contrat de mesure des boues de nos étangs aérés** au coût de 1 550 \$ plus taxes.

26. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, a informé le public des éléments suivants :

- une réclamation de Mme Ginette Bourassa du secteur du Lac-Bergeron pour dommage à sa propriété pendant les travaux a été reçue et sera traitée par notre assureur *La Mutuelle MMQ*;
- **le calendrier des travaux au Lac-Bergeron a été modifié**; les travaux s'étendront jusqu'au 18 décembre, notamment parce que nous avons décidé en cours de chantier de modifier le devis de voirie pour nous assurer que les chemins seront plus durables;
- le *Rapport annuel sur l'utilisation d'eau potable* a été modifié et accepté par le ministère des Affaires municipales et **l'échéance pour l'installation de compteurs d'eau, reportée en 2021.**

### **Santé et bien-être des citoyens**

27. Aucun dossier pour décision.

28. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, a informé le public des éléments suivants :

- une attestation de sécurité de l'Édifice municipal J.A.E.-Laflèche a été transmise au CIUSSS tel que demandé;
- la *Commission municipale du Québec* a refusé à la *Corporation de développement socioculturel de St-Paulin inc.*, qui gère la Clinique médicale, l'exemption de taxe demandée.

### **Aménagement, urbanisme et zonage**

29. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le calendrier de traitement de **la demande de dérogation mineure pour le terrain vacant de Mme Francine Plourde sur la rue Lottinville.**

30. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

### **Culture, loisirs et sports**

31. Il a été décidé à l'unanimité **de nommer M. Jacques Frappier comme représentant élu et Mme Louise Boucher comme représentante au centre régional de service aux bibliothèques publiques** de la région et d'autoriser leur inscription à la rencontre d'automne au coût de 30 \$ plus taxes.

32. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, a déposé et commenté brièvement le rapport du camp de jour de l'été 2018, qui a été un succès et dégagé un surplus budgétaire de quelques 2 800 \$, ainsi que le rapport annuel de la *Société d'histoire et de généalogie*, dont la demande de subvention 2019 sera traitée lors du prochain budget et s'élève à 2 500 \$ soit 1 000 \$ de moins que l'an dernier.

### **Autres sujets**

33. Personne n'est intervenu à la parole au public.

34. Par vote unanime, à 20 h 20, **la séance a été levée.**